



CHAPITRE 1

QU'EST-CE QUE LE LIBÉRALISME ? LE GRAND RÉCIT DES ORIGINES

PAR CÉLINE SPECTOR ¹

Il existe un « grand récit » des origines du libéralisme². Avant que le néo-libéralisme ne s'impose comme une idéologie et une rationalité politique, le libéralisme « classique » fut le plus souvent assigné à deux formes distinctes : le libéralisme *politique*, défini comme une théorie des droits, une théorie de l'individu porteur de droits ou de libertés que l'État a pour vocation de protéger, une théorie de la souveraineté de l'individu voué à instrumentaliser les institutions au lieu de se laisser opprimer par elles ; le libéralisme *économique*, entendu comme théorie de l'harmonie spontanée des intérêts particuliers et comme convergence de ces intérêts dans l'intérêt commun, qui considère l'intervention de l'État dans l'économie comme potentiellement oppressive, arbitraire et nocive.

On oppose souvent ces deux formes de libéralisme, pour accorder à l'un ce que l'on refuse à l'autre : le libéralisme politique aurait eu le mérite d'émanciper l'individu, de le libérer à l'égard de tutelles religieuses et politiques, d'assurer la liberté de ses activités et de ses jouissances dans une sphère protégée par le droit. En revanche, le libéralisme économique, défendant l'autorégulation du marché, la liberté dans la sphère du travail et des échanges, la concurrence « pure et parfaite » non entra-

¹ Maître de conférences en philosophie à l'Université Bordeaux et membre de l'Institut Universitaire de France.

² Voir en France, sur les origines du concept, Ph. Raynaud, « Libéralisme », in *Dictionnaire de philosophie politique*, P. Raynaud et S. Rials éd., Paris, PUF, 1996, p. 338-344 ; D. Deleule, « Libéralisme », *Dictionnaire européen des Lumières*, M. Delon éd., Paris, PUF, 1997, p. 645-648 ; Ch. Lazzeri, « Libéralisme », *Cités*, n°2, 2000, p. 199-206.



Le nouvel esprit du libéralisme

vée par des régulations dirigistes, serait selon certains l'auteur de tous les maux (accroissement des inégalités sociales, pillage des ressources naturelles, soumission de la vie sociale dans son ensemble à la sphère des rapports marchands et à son exigence de profit). D'un côté, une théorie de la liberté, à l'origine des droits de l'homme ou des contre-pouvoirs – le gouvernement limité, contre la souveraineté absolue ; de l'autre, une théorie de l'optimisation économique en situation de concurrence, une doctrine de l'ajustement automatique de l'offre et de la demande, une vision optimiste de l'allocation optimale des ressources, à l'origine d'une véritable faillite. La face brillante de la médaille : Locke en héros des droits naturels de l'individu, affirmant que la seule raison d'être du gouvernement est de protéger la propriété (vie, biens, liberté), justifiant le droit de résistance à l'oppression, ou Montesquieu, apôtre de l'équilibre et de la distribution des pouvoirs, seul moyen de préserver l'individu contre l'arbitraire et l'abus. Et son revers : les Physiocrates campés en défenseurs des lois naturelles de l'économie, du libre jeu des intérêts qui doivent être laissés à eux-mêmes (fût-ce au moyen du « despotisme légal »), ou encore Adam Smith, formulant dans la *Richesse des nations* le paradigme de la « main invisible ».

Or cette scission au cœur du « grand récit » des origines est dans une large mesure illusoire. Il est illusoire d'opposer un « bon » libéralisme, issu de Locke et de Montesquieu, à un « mauvais » libéralisme – celui de la mystique du marché et de l'individu égoïste et cupide, calculateur étroit (*l'homo œconomicus*). Aussi cette contribution entend-elle revenir sur la vision « morale » du libéralisme classique : tout en entérinant la définition conventionnelle du libéralisme associé à la souveraineté de l'individu, à la liberté des modernes et à l'État de droit¹, nous esquisserons ici les raisons pour lesquelles le libéralisme naissant ne peut si aisément être dissocié de la théorie de la société marchande assignant aux rapports économiques le rôle de lien social. Loin de se présenter comme un phénomène moral associé à la valorisation de l'égalité et de la dignité de la personne, le libéralisme des origines récuse toute moralisation

¹ Voir C. Audard, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009.

Qu'est-ce que le libéralisme ? Le grand récit des origines

du politique au nom d'une conception naturaliste de l'harmonie des intérêts – qu'il s'agisse des intérêts particuliers entre eux ou des intérêts particuliers et de l'intérêt public qui n'en est que la somme.

La puissance émancipatrice du libéralisme

Que l'on ne puisse si simplement disjoindre le libéralisme politique du libéralisme économique, la défense de la liberté de l'homme face aux abus de pouvoir et le plaidoyer contre la régulation dirigiste de l'économie, telle est la thèse défendue par de nombreux historiens du libéralisme classique. Bernard Manin a montré que la pertinence de cette distinction, à partir d'un certain point, devenait douteuse : le libéralisme économique ne peut faire totalement abstraction de la question de l'ordre politique souhaitable. La question des limites de l'action du gouvernement a été élaborée par le libéralisme économique autant que par le libéralisme politique – sans que l'on doive se contenter de réintroduire une distinction, certes plus fine et plus subtile, entre libéralisme de marché et libéralisme de contre-pouvoirs¹. Car les liens entre l'économique et le politique existent chez les fondateurs reconnus du libéralisme classique. L'exemple de Montesquieu est sans doute le plus probant : l'auteur de *L'Esprit des lois* n'a de cesse de dénoncer les risques d'abus de pouvoir et d'arbitraire associés au gouvernement despotique ; il critique la politique colbertiste dans la mesure où celle-ci combine régulation administrative tatillonne et protectionnisme agressif, mettant la puissance militaire au service de l'économie et vice versa². Tout en proposant un plaidoyer pour les corps intermédiaires qui servent de contre-pouvoirs et de remparts au despotisme, Montesquieu défend ainsi les

1 B. Manin, « Les deux libéralismes : marché ou contre-pouvoirs », *Intervention*, n°9, mai-juillet 1984, p. 10-24.

2 Sur ce point, que je ne peux développer ici, je me permets de renvoyer à *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Champion, 2006. J'ai également discuté la pertinence de cette interprétation libérale de Montesquieu dans *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés*, Paris, PUF, 2004, rééd. Hermann, 2011 ; « Montesquieu était-il libéral ? », in *La Pensée libérale*, G. Kevorkian éd., Paris, Ellipses, 2010, p. 57-71.



Le nouvel esprit du libéralisme

potentialités émancipatrices de l'économie politique : même s'il est loin de s'opposer à toute forme de régulation, même s'il défend fermement le rôle de l'État face à la pauvreté et aux crises, le philosophe affirme bien la nécessité de privilégier l'intérêt, qui connaît de près ce qui lui importe, sur le pouvoir administratif. C'est un seul et même combat qui le conduit à dénoncer le despotisme, ses atteintes à la liberté de l'homme, et le « mercantilisme » économique, qui correspond à ce que Michel Foucault nomme « l'État de police ¹ ».

À cet égard, les historiens du libéralisme comme Pierre Manent sont formels : les origines du libéralisme économique *et* politique peuvent être retracées à partir d'une même fin, à savoir la critique de l'absolutisme ou de l'autoritarisme dans son versant politique et dans son versant économique. L'émancipation à l'égard du pouvoir de l'Église et du pouvoir de Roi s'opère de concert : succédant à l'Ancien Régime, ce que les historiens ont nommé le « libéralisme » (avant l'apparition du concept entre 1810 et 1820) propose une nouvelle organisation, anti-hiérarchique, de la vie politique et sociale. À l'arbitraire du pouvoir, à sa tendance naturelle à l'abus, le libéralisme oppose la confiance dans les *lois immanentes de la société* : nul n'est besoin du commandement arbitraire du prince puisque la société civile, dans une large mesure, peut s'autoréguler². Dans cet esprit, les lois restent nécessaires, mais ces régulations sont conçues comme des adjuvants plutôt que comme des contraintes ; elles sont voulues incitatives, et non inhibitrices. Mis au service de la liberté et d'un ordre social auto-institué, l'art de gouverner doit faciliter au lieu d'entraver.



Le « doux commerce » : une utopie libérale ?

Dans ce grand récit des origines, un mythe joue sans aucun doute un rôle majeur : celui du « doux commerce ». Telle est la voie incarnée par Montesquieu et, à un moindre degré, par

¹ M. Foucault, *Naissance de la Biopolitique*, Paris, Seuil-Gallimard, 2004.

² Voir sur ce point les travaux de P. Manent (préface à l'anthologie *Les Libéraux*, Paris, Hachette, 1986) et de M. Gauchet (préface aux *Ecrits politiques* de Benjamin Constant, Paris, Gallimard, 1997).



Qu'est-ce que le libéralisme ? Le grand récit des origines

Hume : à certaines conditions portant notamment sur l'art de gouverner, l'essor de l'économie est porteur de prospérité, de paix et de liberté politique ; sans contrainte excessive, les passions des individus peuvent s'autoréguler et se soumettre au mécanisme de la « passion compensatrice » – le désir de profit parvenant, en l'absence de vertu, à subordonner le désir de gloire et l'ambition destructrice¹. Encore faut-il cerner la fonction du mythe : selon Pierre Rosanvallon, si le libéralisme est une utopie (celle de l'auto-institution et de l'autorégulation du social), ancré dans des rapports sociaux horizontaux et libéré des rapports de domination, le « doux commerce » en est le fer de lance². Le libéralisme économique n'est pas seulement une idéologie accompagnant le développement des forces productives et la montée de la bourgeoisie ; il ne s'est pas contenté de traduire l'émancipation de l'économie vis-à-vis de la morale. P. Rosanvallon insiste sur la dimension *politique* du libéralisme économique, qui répond, par l'invention du marché, au problème que tentaient de résoudre les doctrines du contrat social : l'affirmation du libéralisme économique traduirait l'aspiration à l'avènement d'une société civile autorégulée, apte à subvenir aux besoins de ses membres indépendamment d'un pouvoir coercitif ou d'une souveraineté omnisciente.

Selon P. Rosanvallon, l'idée de marché forge ainsi l'histoire intellectuelle de la modernité. Représenter la société civile comme le lieu d'ajustement spontané des intérêts permet de répondre à deux difficultés majeures des théories du contrat, qui concevaient d'ores et déjà l'institution autonome de la société (ne pas parvenir à penser la paix entre les nations, privilégier l'institution plutôt que la régulation de la société). Grâce à l'essor des échanges, les rapports économiques entre les nations, contrairement aux rapports militaires, constituent un jeu à somme non nulle ; grâce au déploiement non entravé de la rationalité intéressée, les rapports sociaux sont censés produire paix et liberté. Ainsi le doux commerce fut-il opposé, au XVIII^e siècle, à la dureté des relations de pouvoir :

1 Sur le « doux commerce », voir A. O. Hirschman, *Les Passions et les Intérêts*, trad. P. Andler, Paris, PUF, 1997.

2 P. Rosanvallon, *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Seuil, 1989, introduction.



Le nouvel esprit du libéralisme

À l'ère des autorités dominatrices allait succéder celle du règne des mécanismes neutres (ceux du marché), le temps de l'affrontement entre les grandes puissances allait s'effacer et céder la place à une période de coopération entre des nations commerçantes ¹.

Vision utopique de l'économie ? Encore faut-il comprendre ce qui s'est joué dans l'attrance pour ce modèle de la société de marché. Le grand récit des origines atteint ici le sommet de sa narrativité ou de sa romance : le libéralisme répondrait à l'aspiration à dédramatiser le face-à-face des individus, à dépassionner leurs relations, à désamorcer la violence virtuelle des rapports de force. Pour P. Rosanvallon, le secret de l'unité du libéralisme est ainsi décelé : les idées de marché, de pluralisme politique, de tolérance religieuse et de liberté morale participeraient du même refus – celui d'accepter un certain mode d'institution de l'autorité. Dans tous les cas est à l'œuvre un principe d'autonomie, fondé sur le refus de la souveraineté absolue ². L'association entre libéralisme et démocratie prévaut : le libéralisme n'est pas seulement une doctrine ; il n'est rien moins que la *culture en travail du monde moderne* lorsque celui-ci cherche à émanciper l'individu de toutes ses tutelles – féodales, royales ou ecclésiastiques.



La liberté du commerce

Aussi ne peut-on souscrire à une vision morale du libéralisme dont les liens avec l'économie et la défense du capitalisme seraient contingents. En Angleterre, des auteurs comme Child ou Davenant avaient très tôt dégagé les bienfaits de la liberté du commerce, en partant d'un simple constat, d'un « état de fait » :

1 *Ibid.*, p. IV.

2 *Ibid.*, p. VI.





Qu'est-ce que le libéralisme ? Le grand récit des origines

Le commerce est un agent libre, qui ne doit pas être contraint ou limité, sous peine de ne pouvoir prospérer¹.

Le commerce est par nature libre, il trouve son propre cours et se dirige au mieux, et toutes les règles destinées à le limiter ou à le circonscrire peuvent servir les fins d'hommes privés, mais sont rarement avantageuses au public².

En France même, l'expression « laissez-faire, laissez-passer », dont on attribue d'ordinaire la paternité à Vincent de Gournay, peut être retracée avant d'Argenson au marchand rouennais Thomas le Gendre ; la requête était alors adressée directement à Colbert : « Laissez-nous faire, et laissez passer³. » Les marchands ne sont d'ailleurs pas seuls à s'élever contre les Compagnies privilégiées et le dogme de l'autarcie commerciale ; dans les rangs de l'opposition nobiliaire à Louis XIV, certains recommandent de laisser libre cours au commerce et à la logique de l'intérêt qui l'anime. C'est le cas de Fénelon, qui n'a rien d'un défenseur de la démocratie :

Il faut que le prince ne s'en mêle point, de peur de le gêner, et qu'il en laisse tout le profit à ses sujets, qui en ont la peine ; autrement il les découragera : il en tirera assez d'avantages par les grandes richesses qui entreront dans ses États. Le commerce est comme certaines sources : si vous voulez détourner leur

1 « Trade is a free agent, and must not be limited or bounded ; if it be so in any nation, it will never prosper » (cité par J. A. W. Gunn, *Politics and the Public Interest in the Seventeenth Century*, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1969, p. 241, notre traduction).

2 « Trade is in its nature free, finds its own channel, and best directs its own course, and all laws to give it rules and directions and to limit and circumscribe it, may serve particular ends of private men, but are seldom advantageous to the public » (Davenant, *An Essay on the East India Trade*, 1697, in *The Political and Commercial Works*, London, R. Horsfield, 1771, vol. I, p. 98, notre traduction).

3 Sur les frères Legendre et d'Argenson, voir L. Rothkrug, *Opposition to Louis XIV*, Princeton, Princeton University Press, 1965.



Le nouvel esprit du libéralisme

cours, vous les faites tarir. Il n'y a que le profit et la commodité qui attirent les étrangers chez vous¹...

Refus de la bureaucratie tatillonne, des tarifs inhibiteurs et de l'ingérence abusive des commis de l'État : Boisguilbert, souvent donné comme l'un des pères fondateurs du libéralisme économique, recommande ainsi de « laisser aller la nature » au nom de la puissance du désir de profit et de l'harmonie supposée des intérêts particuliers². Dans son *Eloge de Gournay*, Turgot reprendra ces principes prétendument fondés « en nature ». Le rôle de l'État est de défendre et de protéger les particuliers, ce qui ne suppose pas d'appliquer un modèle de justice distributive mais seulement de faire en sorte « que le gouvernement protège toujours la liberté naturelle que l'acheteur a d'acheter et le vendeur de vendre ». La fonction du gouvernement se trouve limitée : faciliter la concurrence en assurant la liberté, écarter les obstacles qui retardent les progrès de l'industrie, baisser les taux d'intérêt élevés qui encouragent l'oisiveté et l'improductivité, abolir les entraves, les taxes inutiles et arbitraires, les formalités qui gênent le commerce, enfin réduire la multiplicité obscure des droits et des lois. Pour Turgot, les idées de Gournay n'ont rien d'original sur ce point :

Il faut dire encore que ce prétendu système de M. de Gournay a cela de particulier, que les principes généraux en sont à peu près adoptés par tout le monde ; que, de tout temps, le vœu du commerce chez toutes les nations a été renfermé dans ces deux mots :

1 Fénelon, *Les Aventures de Télémaque*, Paris, Dunod, 1994, livre III, p. 167.

2 « Tant, encore une fois, qu'on laisse faire la nature, on ne doit rien craindre de pareil... » (*Dissertation sur la nature des richesses*, in *Economistes et financiers au XVIII^e siècle*, E. Daire éd., Genève, Slatkine Reprints, 1971, chap. V, p. 390) ; « On a dit, pourvu qu'on laisse faire la nature, c'est-à-dire qu'on lui donne sa liberté » (*Factum de la France*, in *Economistes et financiers au XVIII^e siècle*, op. cit., chap. IV, p. 260). Sur la question de la liberté du commerce chez Boisguilbert, voir notamment G. Faccarello, *Aux origines de l'économie politique libérale : Pierre de Boisguilbert*, Paris, Anthropos, 1986, p. 214-223 ; « La liberté du commerce » et la naissance de l'idée de marché comme lien social », in *Histoire du libéralisme en Europe*, Ph. Nemo et J. Petitot eds., Paris, PUF, 2006, p. 205-253.



Qu'est-ce que le libéralisme ? Le grand récit des origines

liberté et protection ; et surtout liberté. On sait le mot de M. Le Gendre à M. Colbert : « Laissez-nous faire¹. »

Gournay n'a fait que généraliser une idée « naturelle » et communément défendue, que certains atténuent seulement par des exceptions en leur faveur :

C'est ainsi que la plus grande partie des hommes est naturellement portée aux principes doux de la liberté du commerce. Mais chacun, soit par intérêt, soit par routine, soit par séduction, y met toujours quelques petites modifications ou exceptions².

Loin d'être marginale, la défense de la « liberté du commerce » fédère donc largement l'opposition à la monarchie absolue, unissant à l'occasion aristocrates et marchands dans une revendication commune. L. Rothkrug a proposé une histoire de la locution, qui, de mot d'ordre mercantiliste, se retourne en cri de guerre contre l'oppression ministérielle et prend une dimension politique³. Il est vrai que Colbert n'a de cesse de répéter que « la liberté est l'âme du commerce » contre la volonté des Compagnies à monopole de se réserver les profits :

Je vous dois encore dire sur le sujet de la liberté du commerce, que nous ne devons pas nous étonner si les directeurs des Compagnies des Indes Occidentales désirent le réserver entre leurs mains, parce qu'ils ne pensent qu'à leur intérêt particulier et non au bien général de l'État ni des îles. Mais, pour vous et pour moi, qui devons nous élever au-dessus de cet intérêt pour aller au bien général dans lequel même avec un peu de temps celui de la Compagnie se trouvera, nous

1 Turgot, *Éloge de Vincent de Gournay*, in *Formation et distribution des richesses*, Paris, GF-Flammarion, 1997, p. 150-151. Voir C. Larrère, *L'Invention de l'économie au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1992.

2 *Ibid.*, p. 151.

3 Voir L. Rothkrug, *Opposition to Louis XIV*, *op. cit.*, chap. VII.





Le nouvel esprit du libéralisme

devons toujours appuyer la liberté entière du commerce¹.

Selon E. Hecksher, il y a là un chemin balisé, la liberté du commerce faisant partie de la phraséologie universelle du mercantilisme². Mais ce n'est qu'en apparence : la liberté d'acheter et de vendre est toujours subordonnée à l'intérêt de l'État. Il en va de même des déclarations théoriques en faveur des bienfaits du commerce sur les relations interétatiques : Colbert et ses collègues les font figurer dans les préambules aux règlements des compagnies commerciales, qui vantent les effets du commerce sur la réconciliation des peuples. Mais face à ces pieux discours, la réalité est tout autre : la guerre commerciale est l'objectif que doivent poursuivre les Compagnies, véritables empires dans l'empire ou États dans l'État. C'est pourquoi les partisans de la liberté du commerce s'opposent aux politiques prohibitives ainsi qu'aux réglementations jugées abusives, notamment pour prévenir les fraudes³. Avant Smith, la critique porte surtout contre les Compagnies privilégiées, qui répandent l'esprit de monopole et contreviennent à la libre concurrence, tout en s'appropriant des profits immenses qui ne nourrissent pas la prospérité commune.

Aussi la réflexion sur les origines du libéralisme ne peut-elle faire l'économie d'une analyse des rapports entre « liberté du commerce » et « doux commerce »⁴. Contre le despotisme ministériel, le libéralisme naissant s'oppose au protectionnisme autant qu'au dirigisme qui se traduit, vers l'intérieur, par une réglementation tatillonne et l'octroi de privilèges exclusifs, et vers l'extérieur, par une politique de prohibitions douanières associée à la mise en place d'un « pacte colonial ». Contre cette

1 Colbert, À M. de Baas, 9 avril 1670, in *Lettres, Instructions et mémoires de Colbert*, P. Clément éd., Paris, Imprimerie nationale, t. III, 1865, p. 479.

2 Voir E. Hecksher, *Mercantilism* (1931), trad. M. Shapiro, Londres, Allen & Unwin, rééd. 1955, p. 274-280.

3 Le résumé que donne Turgot de la doctrine de Gournay sur ce point est extrêmement éclairant (*Eloge de Vincent de Gournay*, *op. cit.*, p. 132).

4 Voir C. Spector, *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, *op. cit.*, chap. 4 ; Ph. Steiner, « Le débat sur la liberté du commerce des grains (1750-1775) », in *Histoire du libéralisme en Europe*, *op. cit.*, p. 255-278.



⊕

Qu'est-ce que le libéralisme ? Le grand récit des origines

vision dite « mercantiliste », l'intérêt bien compris exige que l'on renonce à la jalousie commerciale et aux mesures protectionnistes excessives. L'argument vaut au niveau des nations : une politique agressive de hauts tarifs douaniers conduit à des représailles. À l'instar de Hume¹, Montesquieu critique ainsi la logique à courte vue de la jalousie commerciale, incapable de sacrifier un intérêt immédiat à une perspective à long terme : l'enrichissement des nations voisines, loin de constituer une menace, est la garantie de débouchés futurs. Appauvrir les autres nations n'est pas s'enrichir : la cécité des mercantilistes tient à leur incapacité de dépasser les objectifs d'intérêt immédiat pour réfléchir aux conditions à long terme de la croissance. L'utilité éclairée sait adopter une stratégie du détour et préfère se soumettre aux conditions d'une croissance conjointe dont les bénéfices escomptés sont plus grands. La célèbre maxime du livre XX de *L'Esprit des lois* est donc polémique : dire que « l'effet naturel du commerce est de porter à la paix » (XX, 2) revient à porter atteinte à l'assimilation colbertiste entre commerce et art de la guerre – celle-ci devant servir d'instrument à l'ouverture de nouvelles voies commerciales et à la conquête de débouchés nouveaux ; elle permet de concevoir un « doux commerce », opposé à la *dureté* des exactions militaires et de la conquête. Si la liberté des modernes est pour l'essentiel incompatible avec la vertu, qu'elle soit morale ou politique², elle se définit désormais comme sûreté, ou *opinion que l'on a de sa sûreté*, à l'intérieur comme à l'extérieur des États ; loin de tout perfectionnisme, la politique doit donc protéger la liberté dans un contexte marqué par l'essor des richesses et l'expansion mondiale des échanges.

* * *

Il est vrai que Hobbes lègue au libéralisme son problème fondateur : celui de la régulation des rapports entre les indivi-

1 Hume, *De la jalousie du commerce*, 1760, in *Discours politiques*, trad. F. Grandjean, Mauvezin, T.E.R., 1993, p. 76. Voir D. Deleule, *Hume et la naissance du libéralisme économique*, Paris, Aubier, 1979.

2 *De l'esprit des lois*, III, 3. Cette proposition sera renversée par Rousseau dans le premier *Discours* et reprise à son compte par Benjamin Constant.

Le nouvel esprit du libéralisme

dus, de leur coopération et de leur gouvernabilité ; la question est bien de savoir comment reconstituer l'unité du corps social et politique quand on a commencé par le briser en atomes indépendants, en particules autonomes et douées de volonté¹. Pour autant, cette question se pose tout autant, sinon davantage, à l'échelle des nations : la question est alors de savoir comment l'économie politique peut envisager la coopération des nations sur la base d'une concurrence non entravée. Aussi ne peut-on abstraire la réflexion sur la liberté des modernes, comme liberté d'exercer ses activités privées (dont les activités économiques sont une part importante), de l'analyse proposée par l'économie politique naissante et de sa réflexion sur l'harmonie possible des intérêts (réductibles, pour la plupart, au désir de profit). Dans ses erreurs et ses illusions mêmes, le libéralisme fut d'abord une réflexion sur les rapports de l'économique et du politique, dans un monde que la morale avait irrémédiablement déserté². Ce n'est donc pas seulement en affirmant la dignité et l'égalité des individus que le libéralisme classique a tenté d'échapper aux dilemmes hobbesiens et à la menace de l'état de guerre. Plutôt que d'invoquer l'individualisme moral, il faut sans doute revenir aux sources concrètes, au XVII^e et au XVIII^e siècles, de la défense de la liberté : liberté économique autant que politique, dont l'objet n'est pas tant le perfectionnement de l'homme que la protection de ses besoins et de ses désirs – aussi futiles et immoraux soient-ils – hors de la prise d'une souveraineté prédatrice.

Il resterait à mesurer – et l'on n'a eu de cesse de le faire depuis – les dangers de cette utopie libérale. La modernité commerçante ne réserve-t-elle pas l'opulence aux puissances dominantes en passant sous silence les exactions commises ? Marx, ironisant sur le « doux commerce », pourra légitimement s'en gausser³. La nouvelle figure de l'harmonisation internationale des intérêts, promue par la mondialisation et l'extension inouïe des rapports marchands, est dessinée au gré des intérêts européens, au détriment du reste du monde ; la

1 Voir C. Audard, *op. cit.*, p. 41, qui suit ici la thèse de P. Manent.

2 Voir L. Dumont, *Homo aequalis*. C. Audard suit L. Dumont sur ce point (*op. cit.*, p. 100-101).

3 Marx, *Le Capital*, VIII^e section, chap. 31.



Qu'est-ce que le libéralisme ? Le grand récit des origines

concurrence que le commerce impose s'appuie sur la traite et ne s'opère qu'au profit de nouveaux colons. Autant sinon plus que le mercantilisme, le libéralisme a propagé la guerre. À l'intérieur, la libération des rapports traditionnels de domination ne s'est effectuée qu'au profit de nouvelles hiérarchies, fondées sur l'argent et les réseaux d'influence ; le rêve d'une sociabilité horizontale a été d'emblée mis en échec par la dureté des rapports de production capitalistes ; la prospérité commune qui devait être l'effet de l'harmonisation spontanée des intérêts particuliers a montré toutes ses défaillances ; le paupérisme n'est pas seulement résiduel. Enfin, l'espoir d'une société fondée sur le consentement s'est évaporé face à la dure réalité des contrats léonins. Rousseau, avant Marx, en avait pris la mesure, et l'auteur du *Capital* pourra pasticher la phrase du *Discours sur l'économie politique* :

Je permettrai, *dit le capitaliste* [et non : « dit le riche »] que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donniez le peu qui vous reste pour la peine que je prendrai de vous commander¹.



L'émancipation s'est retournée en domination, sans que les nouvelles formes « sociales » du libéralisme aient permis d'y remédier sérieusement. Aussi serait-il vain d'instaurer une nouvelle ligne de partage entre le « vrai » libéralisme (social) et le « faux » (ou « ultra ») : la croyance naturaliste dans l'harmonie des intérêts est présente dès les origines du libéralisme, dont elle constitue la matrice – matrice de ses vertus comme de ses perversions.

Céline Spector

¹ *Ibid.*, chap. 30. Voir C. Spector, « Rousseau et la critique de l'économie politique », dans *Rousseau et les sciences*, B. Bensaude-Vincent et B. Bernardi éd., Paris, L'Harmattan, 2003, p. 237-256.

